

ZRR : c'est quoi une reprise d'entreprise ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 28/08/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 28/08/2020

Sources :

- [Arrêt du Conseil d'Etat du 16 juillet 2020, n°440269](#)

Un dirigeant, qui reprend une entreprise située en zone de revitalisation rurale (ZRR), demande à bénéficier d'une exonération d'impôt sur les bénéfices, ce que lui refuse l'administration fiscale. Pour elle, la « reprise d'entreprise » suppose le respect de certaines conditions...des conditions dont l'existence est aujourd'hui remise en cause...

ZRR : quand l'administration fiscale et le juge de l'impôt ne sont pas d'accord...

Une entreprise qui fait le choix de s'implanter dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) peut bénéficier, sous réserve du respect de certaines conditions, d'une exonération totale d'impôt sur les bénéfices pendant 5 ans, puis d'une exonération partielle pendant 3 ans.

Toutefois, l'allègement d'impôt ne s'applique pas à toutes les entreprises qui décident de s'implanter en ZRR. Il est réservé aux entreprises qui se créent ou qui reprennent une activité existante.

L'administration fiscale considère actuellement qu'il y a reprise d'activité lorsque 3 conditions sont réunies :

- la nouvelle entreprise est une structure nouvelle sur le plan juridique ;
- l'activité exercée par la nouvelle entreprise est identique à celle exercée par l'entreprise qui a été reprise ;
- la nouvelle entreprise reprend à son compte les moyens d'exploitation (clientèle, locaux, matériels, salariés, etc.).

Par tolérance, elle admet également qu'il y ait reprise d'activité préexistante en cas d'achat de plus de 50 % des titres d'une société, dès lors que cette acquisition ne s'accompagne pas d'un changement d'activité.

Une position que ne partage manifestement pas le juge de l'impôt, qui annule les commentaires administratifs qui les prévoient.

Pour lui, en effet, une reprise d'entreprise s'entend de toute opération au terme de laquelle la direction effective d'une entreprise existante est reprise, avec la volonté non équivoque de maintenir la pérennité de cette entreprise.

En conséquence, les reprises d'entreprises en ZRR permettant de bénéficier de l'exonération d'impôt sur les bénéfices ne supposent pas nécessairement et uniquement soit la création d'une structure nouvelle sur le plan juridique, soit le rachat de plus de 50 % des titres d'une société.

Vous envisagez de reprendre une entreprise qui se situe en zone de revitalisation rurale. Vous avez entendu dire qu'une telle reprise vous permettrait d'être exonéré d'impôt sur les bénéfices pendant 8 ans. Dans quelles conditions ?

Entreprises implantées en zone de revitalisation rurale (ZRR) : une exonération d'impôt possible ?

[BANNIERE_DROITE]